



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 331^E SESSION

Date 05/12/2022 – 09/12/2022

Type d'activité Procédures de suivi

Lieu Réunion hybride : Strasbourg, vidéoconférence

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origine/Remarques de la DG Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 14 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examiner les réclamations collectives en cours ;
 - Examiner les rapports nationaux pour les Conclusions XXII-3 (2022) de la Charte de 1961 et pour les Conclusions 2022 de la Charte révisée ;
 - Examiner les rapports nationaux pour les Constats 2022 ;
 - Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées (Mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961) ;
 - Reprendre la discussion sur l'avancement des travaux du Groupe de travail du Comité des Ministres (GT-CHARTE).

Résultats 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans la réclamation suivante :

- *Unione sindacale di base (USB) c. Italie*
Réclamation n° 208/2022

2) Le Comité a adopté une décision sur le bien-fondé dans les réclamations suivantes :

- Centre européen des droits des Roms (ERRC) c. Belgique
Réclamation n° 185/2019

- *Sindacato autonomo Pensionati Or.S.A. c. Italie*
Réclamation n° 167/2018

3) Le Comité a poursuivi l'examen des réclamations en cours ;

4) Les sous-comités ont examiné des projets de conclusions pour les conclusions XXII-3(2022) de la Charte de 1961 et pour les conclusions 2022 de la Charte révisée ;

5) Le Comité a examiné et adopté les projets de constats pour les Constats 2022 ;

6) Le Comité a adopté les rapports sur les dispositions non acceptées concernant la Finlande et la Türkiye;

7) Le Comité a tenu une discussion sur les travaux en cours du GT-CHARTE.

Conclusions/ Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- de transmettre la décision de recevabilité aux parties et de la publier ;
- de transmettre la décision sur le bien-fondé aux parties et au Comité des Ministres selon la procédure habituelle ;
- de finaliser les projets de conclusions en vue de leur adoption lors de la session de janvier 2023 ;
- de diffuser les constats adoptés pour d'éventuels commentaires rédactionnels avant la fin de 2022
- de transmettre les rapports sur les dispositions non acceptées aux États concernés et les rendre publics.

Participants

Karin LUKAS, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Aoife NOLAN, Vice-Présidente
Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général
József HAJDÚ
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Tatiana PUIU
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN

Secrétariat CoE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint